



Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire
CR/501

Genève, le 20 décembre 2022

Aux Administrations des États Membres de l'UIT

Objet: Application de l'Article 12 du Règlement des radiocommunications:

- 1) **Dates limite de réception des horaires saisonniers de radiodiffusion en ondes décamétriques pour la saison A24 (31 mars 2024 – 27 octobre 2024) et la saison B24 (27 octobre 2024 – 30 mars 2025)**
- 2) **Réunions régionales de coordination, 2024/2025**
- 3) **Radiodiffusion internationale pour les secours en cas de catastrophe (IRDR)**
- 4) **Nouvelle plateforme et outils en ligne pour les publications (eHFBC)**

1 Dates limite de réception des horaires saisonniers de radiodiffusion en ondes décamétriques pour les prochaines saisons

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux dispositions du numéro **12.31** du Règlement des radiocommunications (RR), le Bureau des radiocommunications a fixé les dates limites de réception des horaires saisonniers de radiodiffusion en ondes décamétriques pour les prochaines saisons, comme indiqué dans les Tableaux 1 et 2 de l'Annexe 1 de la présente Circulaire.

Les besoins doivent être présentés par des administrations ou par des organisations autorisées, par exemple des radiodiffuseurs. Dans ce dernier cas, les administrations qui n'ont pas encore communiqué au Bureau le nom des organisations autorisées devront le faire par écrit, en indiquant leur code à trois lettres pour faciliter leur identification et en précisant la portée des autorisations (voir le numéro **12.1** du RR), faute de quoi les besoins présentés ne seront pas acceptés par le Bureau.

Les besoins doivent être présentés **sous forme électronique uniquement** et soumis via l'interface web WISFAT (<https://www.itu.int/en/ITU-R/terrestrial/tpr/Pages/Submission.aspx>) qui est utilisée pour la soumission des assignations/allotissements de fréquence pour les services de Terre, conformément aux Lettres circulaires [CR/297](#) et [CR/308](#).

Un document décrivant le **format de fichier à utiliser pour soumettre des besoins de radiodiffusion en ondes décamétriques** conformément à l'Article **12** du RR peut être téléchargé à partir de la page web suivante: <https://www.itu.int/ITU-R/eTerrestrial/eBroadcasting/eHFBC#/about> (dans la section Notification).

L'Annexe 1 indique les dates prévues des publications en ligne contenant les versions actualisées des horaires ainsi que les dates auxquelles des horaires mis à jour doivent parvenir au Bureau, afin qu'ils puissent être intégrés.

Le Bureau tient à souligner que les besoins doivent être présentés avant la date limite, afin de permettre l'établissement d'un horaire provisoire complet et précis et la réalisation d'une analyse de compatibilité garantissant l'efficacité du processus de coordination.

2 Réunions régionales de coordination

On trouvera les renseignements relatifs aux prochaines réunions des groupes régionaux de coordination sur la page web <https://www.itu.int/ITU-R/eTerrestrial/eBroadcasting/eHFBC#/about>.

À cet égard, votre attention est attirée sur l'importance de la participation aux groupes de coordination régionaux, qui facilitent la coordination bilatérale et multilatérale entre les administrations et les radiodiffuseurs de diverses régions dans le cadre de l'Article **12** du RR.

Par conséquent, le Bureau encourage votre Administration à continuer de participer à ce type de réunions de coordination, qui se révèlent être un mécanisme efficace pour trouver une solution en cas de chevauchement des besoins HFBC de différents pays et assurer ainsi une exploitation compatible des stations de radiodiffusion en ondes décimétriques.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser aux groupes régionaux de coordination:

- Union de radiodiffusion des États arabes (ASBU): <https://www.asbu.net>
- Union de radiodiffusion «Asie-Pacifique» – Coordination des fréquences dans les bandes d'ondes décimétriques (ABU-HFC): <http://www.abu.org.my>
- Conférence sur la coordination des fréquences dans les bandes d'ondes décimétriques (HFCC): <http://www.hfcc.org>

Le Bureau reste à la disposition de votre Administration pour toute précision dont elle pourrait avoir besoin concernant le sujet traité dans la présente Lettre circulaire. Pour toute assistance, veuillez écrire à l'adresse BRMAIL@itu.int.

3 Radiodiffusion internationale pour les secours en cas de catastrophe (IRDR)

Conformément à la Recommandation UIT-R BS.2107-1, qui définit les fréquences de radiodiffusion internationale pour les secours en cas de catastrophe (IRDR) pouvant être utilisées pour les diffusions d'urgence en ondes décimétriques (HF), le Bureau recommande que les fréquences IRDR énumérées dans l'Annexe 2 de la présente Circulaire soient réservées, 24 heures sur 24, 365 jours par an, aux diffusions d'urgence dans les bandes d'ondes décimétriques (HF).

4 Nouvelle plateforme et outils en ligne pour les publications (eHFBC)

Les horaires HFBC et les résultats des analyses de compatibilité sont des publications en ligne gratuites qui ont été intégrées dans le portail des services de Terre en ligne et sont disponibles à l'adresse <https://www.itu.int/ITU-R/eTerrestrial/eBroadcasting/eHFBC/> (voir la Lettre circulaire [CR/432](#)).

Mario Maniewicz
Directeur

Distribution:

- Administrations des États Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

Annexe 1

Tableau 1: Liste des horaires et des dates limites de soumission
Horaires saisonniers de radiodiffusion en ondes décamétriques – Saison A24
(31 mars 2024 – 27 octobre 2024)

	Horaire	Date de publication	Date limite de soumission
1.1	A24 Horaire provisoire 1 (A24T1)	Fin janvier 2024	14 janvier 2024 7 janvier 2024*
1.2	A24 Horaire provisoire 2 (A24T2)	Fin février 2024	18 février 2024
1.3	A24 Horaire 1 (A24S1)	Fin mars 2024	17 mars 2024
1.4	A24 Horaire 2 (A24S2)	Fin mai 2024	19 mai 2024
1.5	A24 Horaire 3 (A24S3)	Fin juillet 2024	21 juillet 2024
1.6	A24 Horaire final (A24F)	Fin novembre 2024	24 novembre 2024

Tableau 2: Liste des horaires et dates limites de soumission
Horaires saisonniers de radiodiffusion en ondes décamétriques – Saison B24
(27 octobre 2024 – 30 mars 2025)

	Horaire	Date de publication	Date limite de soumission
1.1	B24 Horaire provisoire 1 (B24T1)	Fin août 2024	18 août 2024 11 août 2024*
1.2	B24 Horaire provisoire 2 (B24T2)	Fin septembre 2024	15 septembre 2024
1.3	B24 Horaire 1 (B24S1)	Fin octobre 2024	20 octobre 2024
1.4	B24 Horaire 2 (B24S2)	Fin décembre 2024	8 décembre 2024
1.5	B24 final (B24F)	Fin avril 2025	20 avril 2025

* Afin d'établir les premiers horaires provisoires (A24T1/B24T1) et de les publier deux mois avant la date de leur entrée en vigueur (numéro **12.34** du RR), il est instamment demandé aux administrations et aux organisations autorisées d'envoyer leurs horaires provisoires une semaine **avant les dates limites** de soumission.

Annexe 2

Fréquences IRDR pour les diffusions d'urgence dans les bandes d'ondes décimétriques (HF)

Bande (MHz)	Fréquence IRDR (kHz) ¹
6	5 910
7	7 400
9	9 430
11	11 840
13	13 620
15	15 650
17	17 500
19	18 950
21	21 840
26	26 010

¹ Le canal radioélectrique adjacent à ces fréquences devrait également être libéré (± 5 kHz).